

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2012/04/24-08

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 avril 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé,

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux,

DÉCIDE :

OBJET : Ouverture de la filière « Ergothérapie » (UFR de Médecine)

Le conseil d'administration approuve l'ouverture de la filière « Ergothérapie » au sein de l'UFR de Médecine de l'Université d'Aix-Marseille.

Cette délibération est adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 27

Fait à Marseille, le 24 avril 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

